Compte rendu de la séance 01 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 01 juin, le conseil municipal de la commune de SAINT LOUIS EN L'ISLE, dûment convoqué le 24 mai 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de SAINT LOUIS EN L'ISLE, sous la présidence de M. MASSIAS Jean-Luc, Maire.

Présents :

M.MASSIAS Jean-Luc, Maire

M. ROUX Vincent, Mme LYOEN Marie-Yvonne, Mme THURMEL Frédérique, adjoints M. DELORD Benoit, Mme MICHALCZYK Catherine, M. IMBEAUX Michel, Mme VIDEAU Christine, Mme HENNEUSE Véronique, Mme WEBER Katty, conseillers

Absent excusé :

M. PASQUET Benjamin

Secrétaire de séance :

DELORD Benoit

Ouverture de la séance : 20H45 Levée de la séance : 22h30

1. DÉLIBERATIONS

\gt Emprunt à taux fixe en attente de subventions/FCTVA : besoin de trésorerie (délibération n°2023-0106-1)

Monsieur le Maire rappelle que pour les besoins de financement de travaux de réhabilitation du foyer rural ($1^{\text{ère}}$ tranche cuisine et huisseries) il a été nécessaire de recourir à un prêt-relais dans l'attente du versement des subventions et du FCTVA d'un montant de 29 148 ϵ .

Vu que l'emprunt a été soldé par prélèvement automatique le 15 janvier dernier et que toutes les subventions n'ont pas toutes été encaissées, il est nécessaire de recourir à un nouveau emprunt relais du reste à percevoir des subventions, à savoir 12 492 €.

Monsieur le Maire présente différentes offres de financement.

Le conseil municipal, après avoir étudié les différentes offres de prêt, retient l'offre du crédit agricole et autorise monsieur le Maire à contracter l'emprunt aux conditions suivantes :

1. Caractéristiques du contrat

Prêt à capital différé: classification sécurisée charte GISSLER 1A

Montant du contrat de prêt : 12 492,00 €

Durée du contrat de prêt: 12 mois

Objet du contrat de prêt : Besoin de trésorerie

Taux d'intérêt annuel....: taux fixe de 3.80%

Echéances: périodicité trimestrielle

Intérêts seul (échéance).....: 118.67 €

Coût total en intérêt: 474.70 €

Frais de dossier: 200.00 €

2. Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec l'organisme de crédit.

> Révision annuelle du loyer du logement communal (délibération n°2023-0106-2)

Taux d'indice de référence des loyers du $4^{\text{ème}}$ trimestre 2021 : 132.62 Taux d'indice de référence des loyers du $4^{\text{ème}}$ trimestre 2022 : 137.26

Loyer actuel: 358.24 €

Loyer au 1er octobre 2023 : 370.07 €

> CCICP: RPQS 2022 (délibération n° 2023-0106-3)

Le conseil municipal prend acte de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif de l'exercice 2022.

> Mise à jour des aides et montants accordés aux bénéficiaires de l'aide sociale à l'enfance et aux familles (délibération n°2023-0106-04)

Le conseil municipal fixe l'aide maximum à :

- 100 € en bons alimentaires et/ou d'hygiène et vêtements
- 100 € en bons pour le chauffage
- 100 € en bons pour l'essence

> CCICP: participation financière PSC1 - année 2023 (délibération n°2023 - 0106-05)

La CCICP a dispensé, fin 2022 sur le territoire des 24 communes membres, des séances de formation de « gestes qui sauvent ». A l'issue de cette formation, il a été proposé aux personnes qui le souhaitaient de poursuivre une formation plus poussée à savoir la formation de Prévention et Secours Civiques de niveau 1

Le conseil municipal décide de participer à hauteur de 50% aux frais de formation pour les administrés inscrits à la formation PSC1 (gestes qui sauvent).

\succ Pouvoir de police de la publicité extérieure transféré aux communes à compter du 1er janvier 2024

A compter du 1er janvier 2024 ce pouvoir de police doit revenir aux communes

Les prérogatives du pouvoir de police de la publicité :

- Instruire les demandes d'autorisation préalables, réceptionner l'installation, la modification et le remplacement des publicités, des enseignes...
- Contrôler le respect de la règlementation
- Mettre en œuvre les contrevenants de mettre fin aux infractions, de prononcer des sanctions administratives et de porter les infractions en justice pénale

Le conseil municipal refuse ce transfert de compétence.

2. AFFAIRES EN COURS

> Prévoyance santé

Le conseil municipal souhaite mettre en place une participation employeur pour la santé (mutuelle) et pour la prévoyance (maintien de salaire) pour ses agents communaux. Les montants minimums de référence, définis dans le décret n°2022-581 du 20 avril 2022, sont de 15 €/mois pour la santé et de 7€/mois pour la prévoyance.

Le conseil municipal acte le principe d'une participation employeur au 1^{er} janvier 2024. Les montants de la participation se détermineront lors d'une prochaine réunion du conseil municipal.

> Plan de sauvegarde communal et intercommunal

Mutualisation d'une réflexion collective avec la CCICP et les communes membres pour l'élaboration du PCS communal et intercommunal, progresse rapidement.

Doit se décider :

Membres du poste de commandement communal (PCC) alias poste de crise :

- MASSIAS Jean-Luc
- ROUX Vincent
- THURMEL Frédérique
- WEBER Katty

Répartition cartographique des quartiers pour interventions :



Z1: LE BOURG Z2: LES LOGES

23: MADILLAC/ LES CADETS 24: FERRANDIE/ L'HOPITAL

Feuillet n°

Référents de quartiers :

- Zone 1 LE BOURG »: WEBER Katty, VIDEAU Christine et THURMEL Frédérique
- Zone 2 LES LOGES : HENNEUSE Véronique et LYOEN Marie-Yvonne
- Zone 3 MADILLAC : DELORD Benoit et MASSIAS Jean-Luc
- Zone 4 FERRANDIE ET L'HOPITAL : ROUX Vincent et MICHALCZIK Catherine

SIGNATURES					
Le Maire	MASSIAS Jean-Luc				
Secrétaire de séance	DELORD Benoît				

RECAPITULATIF DES DÉLIBÉRATIONS PRISES AU COURS DE LA SÉANCE 01 JUIN 2023

N° des délibérations	Objet	Approuvée	Rejetée	Décision
2023-0106-1	Emprunt 12 492 €	×		En attente d'encaissement des subventions pour les travaux de réhabilitation du Foyer Rural (tranche 1 : cuisine et huisserie)
2023-0106-2	Révision annuelle loyer logement communal	×		Passe de 358.24 € à 370.07 €
2023-0106-3	CCICP : RPQS 2022	×		Ok
2023-0106-4	Aide et montant accordés aux bénéficiaires de l'aide sociale à l'enfance et aux familles	×		 100 €: bons alimentaires et/ou hygiène et vêtements 100 €: bons pour le chauffage 100 €: bons pour l'essence
2023-0106-5	Participation financière formation PSC1	х		Ok 50 % CCICP 50 % Commune
/	Transfert aux communes du pouvoir de police de la publicité extérieure		×	

Feuillet n°

LISTE DES MEMBRES PRÉSENTS AU COURS DE LA SÉANCE DU 01 JUIN 2023

MEMBRES DU CONSEIL	OUI	NON	PROCURATION DONNEE A
MASSIAS Jean-Luc	×		
ROUX Vincent	×		
LYOEN Marie-Yvonne	×		
THURMEL Frédérique	×		
IMBEAUX Michel	×		
DELORD Benoit	×		
HENNEUSE Véronique	×		
MICHALCZYK Catherine	×		
PASQUET Benjamin		×	
VIDEAU Christine	×		
WEBER Katty	×		